



**République Française  
Département de l'Isère  
Commune de Saint Jean de Bournay**

**Arrêté de délégation dans les fonctions d'officier de l'État Civil au bénéfice de fonctionnaires titulaire de la commune**

**N° 2026-AG-33**

Le Maire de la Commune de Saint de Bournay,

**VU** l'article R. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil,

**ARRETÉ :**

**ARTICLE 1 :** Sous notre surveillance et notre responsabilité, les fonctionnaires titulaires dont les noms suivent, sont délégués pour exercer l'ensemble des fonctions d'officiers de l'État Civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code Civil :

BERLAND Clara, BESSON Nathalie née RIGOTTI, MARTINET-ANDRIEUX Stéphane, PINTO Christine née CECILLON, QUERLIOZ Fabienne née TURILLE, RASSON Nadja née LOUNAS, RUIZ Ornella, STAMENKOVIC Anica.

**ARTICLE 2 :** Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et adressé à Monsieur le Préfet et à chacun des fonctionnaires nommément désignés à l'article 1.

Fait à Saint Jean de Bournay,  
Le 7 avril 2026

**Le Maire  
Franck POURRAT**



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification*